

HUISSIER

I – Caractéristiques de l'emploi

L'huissier procède aux poursuites nécessaires au recouvrement des créances publiques (impôts directs, amendes et condamnations pécuniaires, produits communaux,...).

- Accueil des redevables
- Signification, au domicile des débiteurs, des actes nécessaires au recouvrement des créances publiques
- Mise en œuvre de mesures conservatoires et d'actions de poursuite (saisies, vente de biens,...)
- Assistance juridique auprès des comptables de son ressort géographique
- Rédaction de comptes rendus des actions engagées destinés au comptable pour lequel il intervient.

II – Qualités souhaitées

Connaissances nécessaires :

- Droit fiscal, droit civil, droit commercial, droit pénal,...
- Procédures de recouvrement

Qualités requises

- Autonomie
- Adaptabilité
- Sens de la confidentialité
- Sens des responsabilités
- Sens du dialogue et capacité à gérer des conflits ou des situations sensibles
- Qualités d'écoute

Conditions particulières d'exercice

- Grande disponibilité (horaires irréguliers)
- Déplacements fréquents

III – Délai de séjour

Les inspecteurs affectés sur un poste d'huissier sont tenus à un délai de séjour de 2 ans.